



LIGUE DE FOOTBALL DE POLYNÉSIE FRANÇAISE  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75  
Siret n°514 712 355 00015



## CANDIDATURE BMF 2023-2024

Pour la saison 2023–2024, l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) de la Ligue de Football des Pays de la Loire organise la formation du Brevet de Moniteur de Football (BMF), titres à finalités professionnelles de niveau 4.

**Inscriptions ouvertes du Mardi 12 au Dimanche 23 Avril 2023 dernier délai**

Parcours	Session	Modalités	Lien d'inscription	
BMF CONTINU	Pirae	sur 6 semaines de formation (179 h)		

**TESTS DE SÉLECTION :**

**Vendredi 05 Mai 2023 (prévoir la journée)  
Au Centre de Formation de la Fédération Tahitienne de Football (Pirae)**

**JOURNÉE DE POSITIONNEMENT & 1<sup>ère</sup> JOURNÉE DE FORMATION :**

Pour les candidats qui seront admis à l'issue des tests, vous devrez **obligatoirement** participer à la journée de positionnement qui aura lieu le **Lundi 15 Mai 2023** et à la première journée de formation le **Mardi 16 Mai 2023**.



### PRE-REQUIS :

#### **Pour rappel, le candidat au BMF doit :**

- être âgé de 16 ans révolus (pour l'apprentissage être âgé de 16 ans révolus jusqu'à 29 ans révolus)
- être licencié à la Fédération Tahitienne de Football au moment de la formation,
- **être titulaire du P.S.C. 1 ou de l'A.F.P.S.**  
Pour les candidats n'en étant pas titulaire à ce jour, vous devez nous transmettre la preuve de l'inscription à une session se déroulant avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2023.
- avoir une équipe en charge (minimum U11) jeunes ou seniors

### COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION

Plusieurs modalités de financement existent (voir notre [Guide du financement](#)) :

- Le financement personnel, qui engage le stagiaire à régler de lui-même la formation ;
- Une prise en charge du club ;

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques (référentiel, CGV, calendrier, tarifs) sont sur notre site internet ainsi que dans notre Guide de la Formation



## CONSTITUTION DU DOSSIER BMF PIECES A FOURNIR



Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

1. Le formulaire en ligne « dossier de candidature » complet

*Les documents suivants à déposer à la suite du formulaire en ligne :*

2. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)
3. Pour les ressortissants étrangers, la copie d'un titre de séjour français en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés (obligatoire pour les candidatures en apprentissage)
4. 1 photographie d'identité
5. La copie de votre **PSC 1 ou de l'AFPS**  
Pour les candidats n'en étant pas titulaire à ce jour, vous devez nous transmettre la preuve de l'inscription à une session se déroulant avant le 1<sup>er</sup> Septembre 2023.
6. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport) *Modèle en annexe de ce document*
7. Le règlement de l'inscription au test de sélection d'un montant de 6000 Fcp :  
*Ce règlement pourra être encaissé dès sa réception, indépendamment des résultats obtenus aux tests de sélection.*
8. Pour les BMF CONTINUS : Un chèque d'acompte forfaitaire correspondant aux coûts pédagogiques de la formation BMF CONTINUS : 24 000 Fcp  
*Ce chèque sera encaissé à l'issue du positionnement.*
9. Non contre-indication médicale :
  - Pour les licenciés « éducateur » ou « joueur » pour la saison en cours : pas besoin de certificat médical
  - Pour les licenciés « dirigeant » dont la licence ne porte pas la mention « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football », fourniture d'un certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation
10. Responsabilité civile :  
Joindre la copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou voiture).